



## ASTHME NON CONTRÔLÉ

**Mots clés :** Évaluation, Asthme non contrôlé, Recommandations, Critères

L'asthme est non contrôlé si vous avez au moins trois des critères ci-dessous avec au moins une exacerbation à une "semaine quelconque" de votre vie passée.

- ▶ Plus de deux symptômes diurnes comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une gêne respiratoire, ou autres par semaine passée.
- ▶ Vous ressentez une limitation de vos activités.
- ▶ Vous avez des symptômes décrits ci-dessus et des réveils nocturnes.
- ▶ Vous avez recours au traitement bronchodilatateur de secours Ventoline® ou salbutamol (en plus du traitement habituel) plus de deux fois par semaine.
- ▶ Votre fonction respiratoire est anormale.
- ▶ Votre DEP (Débit Expiratoire de Pointe au Peak-flow ou au Pico®) ou un VEMS (Volume Expiratoire Maximal en 1 Seconde) est inférieure à 80% de la valeur prédite ou connue.
- ▶ Vous avez eu au moins une exacerbation dans l'année.

L'exacerbation se définit par une recrudescence progressive d'un ou plusieurs symptômes cités comme un souffle court, une toux, une respiration sifflante, une sensation d'oppression et se caractérise par une diminution du DEP ou de VEMS.

Un asthme non contrôlé contre-indique de principe un voyage en avion et un séjour à la montagne.